



Compte rendu du Bureau Directeur du 11 décembre 2009

adopté lors d'un échange de courriel le 05 janvier 2010
validé par le comité directeur du 30 janvier 2010

Au siège Fédéral - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (04)

Jean-Paul Ters, Gérard Lecourt, Mickaël Blanchard, Marie-France Charles

Membre de droit (01) : DTN - Gilles Nédélec.

Invités (02) Michel Ediar (CD) - Michel Chariou

Président de séance : Jean-Paul Ters – Secrétaire : Gérard Lecourt.

Pour cette séance 04 voix sont représentées sur 05 possibles. Le quorum des deux tiers des voix étant atteint, le bureau directeur peut valablement délibérer.

Le président souhaite la bienvenue à tous à cette réunion et les remercie de leur présence.

Réception – Jean-Paul Ters

Le Président en présence de Michel Ediar et Marie-France Charles, a reçu Stéphane Ruffio afin qu'il s'explique sur les propos qu'il tient sur Co-News en traitant de mensonges les comptes-rendus d'AG et de réunion des Présidents de ligue. Les propos tenus, écrits sur un site où tout le monde a accès, ne sont pas tolérables, le Président le lui a clairement dit.

Le Président a demandé à l'intéressé de publier un rectificatif clair et sans ambiguïté dans le forum CO-News, et de présenter ses excuses. Il est impératif qu'il retire toutes ses accusations envers le secrétaire général, et par le fait le BD, et indirectement envers l'assistante de direction. Monsieur Ruffio s'est engagé verbalement à le faire et à reconnaître ses excès de langage.

S'il ne fait rien d'ici la nouvelle année, le Président lui enverra un courrier officiel.

Convention d'usage cartographique – Gilles Nédélec

Après une réunion de travail le CD26 (Gilles NEDELEC, Benoît PEYVEL) demande à la FFCO de finaliser une convention qui permette de sécuriser les transferts de fichiers cartographiques nécessaire à la préparation au déroulement des stages des équipes de France. Jusqu'à présent ces échanges se faisaient de gré à gré, mais il semble désormais nécessaire de clarifier les choses.

La commission haut-niveau se charge de la rédaction de la convention qui porte éventuellement sur la contrepartie financière et symbolique de la cession de carte. Le CD 26 demande une contribution de 1,5 € par carte utilisée.

Le DTN demande au bureau l'autorisation de finaliser l'accord en ce sens.

Refus du Bureau Directeur - Accord du Comité Directeur – Pour : 08 - Abstention : 01 - Contre : 05

Finances – Michel Ediar

Le trésorier présente la situation budgétaire au 9/12/09 :

Recettes :	Budget 2009 = 1082400€	Réalisé 9/12/9=868375€	soit R/B=80%
Dépenses :	Budget 2009 = 1079200€	Réalisé 9/12/9=635859€	soit R/B=59%

Ressources Humaines – Michel Ediar

Afin d'améliorer le service rendu aux licenciés, la création d'un nouveau poste au siège est envisagée. Une première réflexion portait sur la création d'un poste de Directeur Administratif et Financier, mais le coût financier d'un tel recrutement (70k€ charges sociales comprises sur année pleine) ferait prendre un risque trop important sur la pérennité des finances fédérales. Une autre hypothèse va être étudiée : création d'un poste d'agent administratif et réaménagement de fonction pour un salarié du siège. Le BD mandate Mlle Sandrine Taisson pour effectuer un bilan de compétences du salarié susceptible d'évoluer. Ce bilan de compétence sera présenté au prochain BD et permettra de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

Assurance MAIF – Michel Ediar

Le secrétaire général, le trésorier par intérim et l'assistante de direction ont reçu au siège, les responsables MAIF afin de faire le point sur le contrat d'assurance. A ce jour, et après 3 ans de contrat, le ratio cotisations/remboursements est largement en défaveur de la MAIF, il est d'environ 1.10 alors qu'il conviendrait qu'il soit de 0.70. Ce fait vient des deux décès constatés en 2008 et 2009.

La MAIF propose d'augmenter tous les ans de X % la quote-part liée à la licence annuelle afin d'arriver au ratio souhaité d'ici 3 ans. La quote-part sur la licence journée ne change pas.

La MAIF attire l'attention pour les licenciés de souscrire la formule IA Sport + (10€/an) compte tenu du constat fait ces deux dernières années. Une communication sera faite en ce sens dans la lettre au club.

50 sinistres ont été déclarés en 2009.

Le formulaire IA Sport + devra faire apparaître le Numéro de sociétaire FFCO + le souscripteur.

Les attestations pour les Préfectures doivent être demandées au secrétariat fédéral.

Des précisions sont apportées sur divers points :

- **co à ski** - Les participants et la fédération sont couverts aussi bien pendant l'entraînement que les compétitions (au même titre que pour la course d'orientation pédestre), même lorsque cette activité ne se pratique pas sur des pistes aménagées c'est à dire, y compris lorsque les participants skient en hors piste.

- **raids multi** : La couverture est acquise pour toutes les sections qu'elles soient en orientation ou non. Elle est également acquise pour tous les sports terrestres inscrits au schéma du raid à l'exclusion de tout ce qui est motorisé.

Sont donc couvertes des disciplines telles que tir à l'arc, canoë kayak, roller, descente en rappel, escalade, canyoning, etc.

Sont exclues

La pratique du raid multisports à l'étranger

La pratique du raid multisports à titre individuel (précision: pour que la couverture fonctionne, il faut que l'inscription à un raid multisports ait été faite par l'intermédiaire d'un club affilié FFCO).

- **certificats médicaux** : ils sont à conserver 10 ans par le club.

Merrell Oxygen Challenge - Gilles Nédélec

Le Président et le DTN ont été reçus au siège de la société ASO (Amaury Sport Organisation) afin d'évoquer le projet de convention qui lierait l'association à la FFCO. Beaucoup de points doivent être améliorés et/ou éclaircis. Des avancées significatives sont en cours, une section du club **OXYGEN SPORT ASSOCIATION**, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, ayant son siège à Issy-les-Moulineaux cedex (92137), Immeuble Panorama B, 253 Quai de la Bataille de Stalingrad, dénommée : "**OXYGEN SPORT**", sera affilié à la FFCO et respectera tous les règlements, circulaires, directives en vigueur.

Le contrat sera soumis à Event & Partner.

Event & Partner – Jean-Paul Ters

Arnaud Guilloteau (Event & Partner) a été audité par le bureau directeur afin de dresser le bilan de l'année 2009 et les attentes de collaboration 2010. La conjoncture étant ce quelle est, il ne fallait pas attendre de conclusions dès cette année. Néanmoins une dizaine de pistes sont ouvertes. Event & Partner remet à chaque membre un dossier récapitulatif de son action et le présente. Le Président proposera au comité directeur que le contrat avec Event & Partner soit poursuivi, dans les termes et conditions de la convention signée par lui le 05 mars 2009 qui courrait sur 2009 et 2010. Toutefois Event & Partner devra, sans contre partie et sans que cela empiète sur la partie recherche de partenaires, consacrer une part de son travail sur le conseil, le suivi et la mise en œuvre des partenariats en cours à la FFCO. Il devra être en contact permanent avec Guillaume Renard.

Arnaud Guilloteau a tout à fait conscience que le volet recherche de partenaires n'est pas à la hauteur des espérances tant de la FFCO que de lui-même et est tout à fait disposé à collaborer avec la FFCO sur les partenariats en cours, il demande dès maintenant à recevoir les conventions.

Inscriptions au World Ranking Events et calendrier IOF – Mickael Blanchard

Le CD 74 organisateur de la CUP d'octobre 2010 demande l'inscription au World Ranking Events IOF des deux courses, sprint et longue distance. Le bureau émet un avis favorable et proposera au comité directeur de valider cette demande.

Calendrier – Mickael Blanchard

Le CSA EMHM 7403 RA a fourni une demande d'organisation pour les championnats de France de CO à Ski (sprint et LD). Un courriel nous informe que ce club souhaite également organiser le championnat de France de CO à Ski (MD et relais). A ce jour nous n'avons pas de dossier.

Le secrétaire général trouve anormal que ces compétitions, non validées par le CD, soient déjà inscrites au calendrier Rhône-Alpes.

Le comité accepte de déroger aux respects des dates de dépôt des dossiers. Le responsable calendrier demande à la commission CO à Ski de faire l'effort de fournir les dossiers au 1^{er} juin A-1. A l'avenir, il ne sera plus accepté de dossier en retard.

La ligue de Franche Comté demande l'inscription au calendrier fédéral d'une manifestation internationale de 3 jours en juillet 2010.

Le bureau directeur rejette cette demande parvenue hors délai.

Licences – Michel Ediar

Le trésorier propose au bureau directeur de faire une étude sur la valeur du taux de base actuel qui n'a pas été revalorisé depuis 5 ans. Il fera un exposé au CD de janvier 2010 pour statuer sur une éventuelle hausse afin que cela soit proposé en AG de mars.

Calendrier réunions

14 janvier – Bureau Directeur – au siège

19 janvier – réception des champions – CNOSF – Marie France Charles

30/31 janvier – séminaire – comité directeur

Le Président

Jean-Paul TERS

Signé : JP.Ters

Le secrétaire de séance

Gérard LECOURT

Signé : G.Lecourt